



## **Bulletin d'adhésion à l'association SENTIERS pour la saison 2023/2024**

**Personne seule** (Licence IRA) **40 € \* : 28,25 € licence FFRandonnée + 11,75 € Sentiers**

+ 10 € si abonnement à Passion Rando soit : 50 €

**Famille** (Licence FRA) **80 € \*\* : 56,30 € licence FFRandonnées +23,70 € Sentiers**

+ 10 € si abonnement à Passion Rando soit : 90 €

Personne ayant déjà une licence **FFRandonnée : cotisation Sentiers 12 €**

*La loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.*

Nouvelle adhésion  Renouvellement

Numéro de licence (si déjà licencié(e) dans un club FFRandonnée) :

NOM :  Prénom :  Date de naissance :

Sexe : F  M

Adresse :

Nationalité :

Tel. :  Adresse e-mail (obligatoire) :

### **Le règlement général sur la protection des données (RGPD)**

*« En fournissant votre adresse électronique vous consentez à ce que vos informations personnelles soient seulement utilisées dans le cadre de votre demande, de la relation commerciale éthique et personnalisée »*

- J'accepte de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires.  
 Je n'accepte pas de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires.

### **Autorisation du droit à l'image**

Des photos dans lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image.

- J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports  
 Je n'autorise pas la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports

### **Abonnement au magazine FFRandonnée**

- Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 1 an de 4 numéros  
 Je ne souscris pas un abonnement à Passion Rando Magazine pour 1 an de 4 numéros

### **Certificat médical**

Fournir un certificat médical datant de moins de six mois pour toute première prise de licence ou en cas de reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus, l'attestation du questionnaire-santé dans le cas contraire.

\* IRA - Licence individuelle avec Responsabilité Civile (RC) et Accidents Corporels (AC)

\*\* FRA - Licence familiale avec Responsabilité Civile (RC) et Accidents Corporels (AC)